

Conditions générales - Excursions géologiques de GEOL Sàrl

Inscription

L'inscription s'effectue au moyen du bulletin d'inscription et implique l'adhésion aux conditions générales. Elle ne devient définitive qu'à réception par l'organisateur (GEOL Sàrl, Corsier) du bulletin d'inscription et du paiement. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée des paiements.

La réception du bulletin d'inscription et du paiement n'implique de réservation que dans la mesure des places disponibles. Dans le cas où il n'y aurait plus de place disponible à réception d'une inscription, la personne en sera aussitôt avertie.

L'inscription peut aussi se faire par téléphone durant les 5 jours précédant l'excursion.

Prix et modalités de paiement

Les prix des excursions sont indiqués en francs suisses et en euros, par personne.

Les prestations incluses et exclues du prix sont indiquées dans la présentation de chaque excursion.

Le paiement du prix de l'excursion est demandé au moment de l'inscription. Pour les personnes résidant en Suisse, le paiement se fait uniquement en francs suisses par virement bancaire au nom de GEOL Sàrl, IBAN CH23 0900 0000 1444 0644 5, Postfinance AG, 3030 Berne. Pour les personnes résidant à l'étranger, le paiement se fait par virement bancaire en euros (demander les coordonnées bancaires pour le paiement en €). Si le paiement n'est pas parvenu 10 jours avant la date de l'excursion, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la réservation sans préavis.

Confirmation de l'excursion

Pour les excursions d'une journée, la confirmation du déroulement de l'excursion parviendra aux participants par courrier ou par e-mail au plus tard 4 jours avant la date prévue. Il leur sera également précisé l'heure et le lieu exact du rendez-vous ainsi que l'équipement nécessaire.

Pour les excursions d'une demi-journée, aucune confirmation écrite ne sera envoyée aux participants. Ceux-ci se rendront directement au lieu de rendez-vous à la date et à l'heure indiquées dans la présentation.

Annulation et report

Annulation de l'excursion par le participant

Toute annulation par le participant doit être annoncée par courrier ou par e-mail à l'organisateur. Les frais qui en résultent s'établissent comme suit:

- annulation parvenant à l'organisateur plus de 9 jours avant la date prévue: 20.-
- annulation parvenant à l'organisateur moins de 10 jours avant la date prévue: 100 % du prix de l'excursion.

Les participants qui ne se présentent pas au lieu de rendez-vous ou s'y présentent trop tard ne peuvent prétendre à aucun remboursement.

L'excursion interrompue ou abrégée par un participant pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

Annulation et report de l'excursion par l'organisateur

Si l'organisateur doit annuler l'excursion pour quelque motif que ce soit, les participants seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Si le nombre de participants minimums n'a pas été réuni, l'excursion peut être annulée. La décision sera communiquée aux participants par courrier ou par e-mail au plus tard 4 jours avant la date prévue.

Le guide se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'excursion en cas de mauvaises prévisions météorologiques la veille de l'excursion. Il peut aussi interrompre l'excursion en cas de très mauvais temps.

La décision d'annulation pour cause de mauvaises prévisions météorologiques sera prise la veille de l'excursion et les participants en seront avertis par téléphone. Dans ce cas et dans la mesure des disponibilités du ou des guide(s), une nouvelle date sera proposée aux participants.

Les personnes ne pouvant pas participer à l'excursion à la nouvelle date proposée seront intégralement remboursées, mais sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Guides et intervenants

Le(s) guide(s) ou intervenant(s) mentionné(s) dans la présentation peut changer à tout moment et sans préavis. L'organisateur assure néanmoins que le remplaçant aura les mêmes compétences scientifiques que la personne initialement prévue.

Documents et assurances

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des conséquences dues à un défaut ou à l'irrégularité d'un quelconque document dans le cas où l'excursion a lieu à l'étranger. Le participant doit être en possession d'assurances accident - rapatriement - secours en montagne valables pour le pays où se déroule l'activité.

Enfants et nombre de participants

Les excursions dont le prix est inférieur à 98 francs suisses sont gratuites pour les enfants de moins de 12 ans, sauf en cas de repas inclus dans le prix de la prestation et sauf pour les sorties fossiles, orpillage et dinosaures (20.- par enfant de 6 à 11 ans). Les enfants doivent absolument être annoncés sur le bulletin d'inscription.

Les enfants de moins de 16 ans doivent impérativement être accompagnés par un adulte. Celui-ci doit s'assurer que la marche prévue pendant l'excursion est à la portée de l'enfant. L'adulte accompagnant est le seul et unique responsable de l'enfant et de ses agissements durant l'excursion.

Dans le nombre maximum de participants indiqués pour les excursions, les enfants de moins de 12 ans, les professionnels du tourisme, les journalistes en reportage, les chercheurs universitaires ou de hautes écoles et les membres de la famille proche du guide ne sont pas pris en compte.

Exceptionnellement le nombre maximum de personnes annoncé dans la présentation peut être dépassé d'une ou deux unités.

Responsabilités

Le programme de l'excursion est publié sous la seule responsabilité de l'organisateur. Ce dernier garantit l'exactitude de la description de l'excursion et des prestations indiquées. Cependant, si les circonstances l'exigent, le guide se réserve le droit de modifier le programme. Dans ce cas l'organisateur n'est redevable d'aucune indemnité.

L'organisateur et le guide ne sont pas responsables des défauts des prestataires de service (entreprise transports, etc.).

Tous les renseignements pratiques donnés par l'organisateur ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne peuvent engager sa responsabilité.

Le participant doit être en bonne santé et avoir une condition physique appropriée au niveau de la course.

L'organisateur et le guide ne peuvent pas être tenus pour responsables des incidents, accidents, dommages corporels et matériels survenant pendant l'excursion et pendant les trajets pour se rendre ou quitter la région de l'excursion.

L'organisateur et le guide se réservent le droit de refuser la participation aux personnes se présentant en début de journée avec un équipement inadéquat pour la marche en montagne ou l'activité prévue. Dans ce cas, les personnes ne peuvent prétendre à aucun remboursement ni indemnité.

L'heure de la fin de l'excursion n'est mentionnée qu'à titre indicatif. Des retards peuvent survenir et dans ce cas l'organisateur et le guide ne peuvent pas être tenus pour responsables des conséquences qui en résulteraient. Les frais supplémentaires résultants de prolongation de l'excursion dus à des circonstances imprévisibles vont à la charge du participant.

Données personnelles

Les coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse, numéros de téléphone, date de naissance, etc.) ne seront en aucun cas communiquées à des tiers dans un but commercial. Elles ne seront utilisées que dans le cadre des activités de GEOL Sàrl.

Pour favoriser le covoiturage et minimiser l'impact écologique des journées de découvertes géologiques, quelques-unes des données personnelles (nom, prénom, adresse, numéros de téléphone et emails) seront communiquées aux autres participants à la sortie. Néanmoins une demande peut être faite à tout moment à GEOL Sàrl pour que ces données restent confidentielles et ne soient pas diffusées.

Les présentes conditions générales sont valables pour toutes les excursions d'une journée ou moins, organisées par GEOL Sàrl à partir du 23 janvier 2017.

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables. Le for juridique est situé au siège social de GEOL Sàrl à Corsier, canton de Genève, Suisse.

GEOL Sàrl, Corsier, janvier 2017